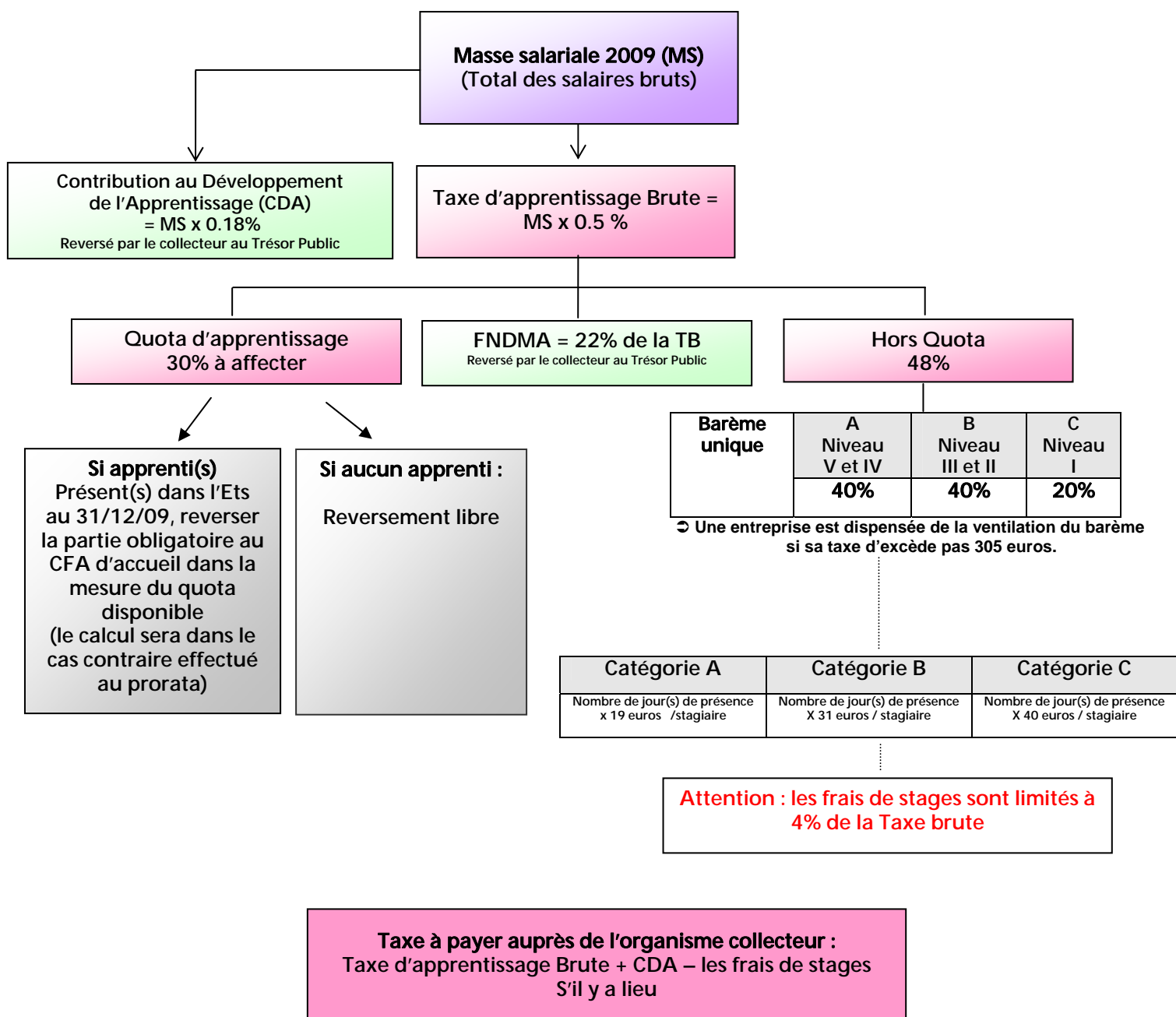


CALCUL SIMPLE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2010 sur SALAIRES 2009



Pour les entreprises de plus de 250 salariés, dont le nombre annuel de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, et de jeunes accomplissant un VIE ou bénéficiant d'une convention industrielle de formation par la recherche, est strictement inférieur à un seuil de 3% de l'effectif moyen annuel en 2009 : **la Taxe sera majorée de 0.1% qui sera reversée au Trésor Public.**